

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Pierre GOURILLON en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, Corinne GARREAU, M. Pascal PODECHARD, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD, M. Thierry MESNIL, Mme Catherine CHRISTOPHORY ROUX, M. Alexandre BEY, Mme Saadia CHAMALI, M. Christian PISARSKY, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Jacques SERRE, Mme Virginie DI MEGLIO, M. Rodolphe VAUTHEY

Absent excusé : M. Pascal MINGUET-DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- 1) Vote du Compte administratif 2019
 - 2) Vote du Compte de gestion 2019
 - 3) Vote des taux
 - 4) Affectation des résultats
 - 5) Vote du Budget primitif 2020
 - 6) Mur de soutènement, Rue des Vergennes
 - 7) Indemnités des élus sortants
 - 8) Personnel communal : Prime exceptionnelle COVID 19
 - 9) Modification de la composition des commissions municipales et comités consultatifs
- Délégués au Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune (reporté en questions diverses)*
- 10) Convention Assistance technique Conseil Départemental 21

1) **Vote du compte administratif 2019**
(2020-020)

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif du budget principal 2019 comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Budget principal	1 018 923,18	1 796 948,10
Budgets annexes :		
* de la forêt	19 289,51	224 250,90
* de la salle et du caveau P. Gourillon	16 642,63	31 476,20
Totaux de la section de fonctionnement	1 054 855,32	2 052 675,20
Section d'investissement		
Budget principal	841 764,61	656 888,94
Budgets annexes :		
* de la forêt	85 343,20	45 698,65
* de la salle et du caveau P. Gourillon	12 298,96	6 023,00
Totaux de la section d'investissement	939 406,77	708 610,59
Résultats globaux	1 994 262,09	2 761 285,79
EXCÉDENT CUMULÉ	767 023,70	

Il est précisé que si le maire sortant n'a pas été réélu, le nouveau maire peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019.

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2019.

2) **Vote du Compte de Gestion 2019**
(2020-021)

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par M. le Trésorier Principal de Beaune.

Les chiffres du Compte de Gestion sont les suivants :

Budget principal 2019 : 593 149.25 €
 Budget SUM 2019 : 8 557.61 €
 Budget Forêts 2019 : 165 316.84 €
 Qui représente un total de **767 023.70 €**

3) **Vote des taux**
(2020-022)

Le Conseil Municipal **FIXE**, à raison de 18 voix pour et 1 voix contre (M. Pascal PODECHARD), les taux d'imposition des deux taxes directes locales à appliquer en 2020 qui sont sans changement depuis l'année 2011.

* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	22,59 %
* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	37,42 %

Le Maire attire l'attention sur le taux de la Taxe d'Habitation qui est « gelé » en 2020 à son niveau de l'année 2019.

4) **Affectation des résultats**
(2020-023 2020-024-2020-025)

Le Conseil Municipal **PROCÈDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le budget principal et les budgets annexes pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

Il s'agit des affectations de résultats suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2020

184 876 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement)
593 150 € compte 002 (Recettes de Fonctionnement)

BUDGET FORÊTS 2020

39 645 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement)
165 317 € compte 002 (Recettes de Fonctionnement)

BUDGET SUM 2020

6 276 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement)
8 558 € compte 002 (Recettes de Fonctionnement)

5) **Vote du Budget Primitif 2020**
(2020-026)

Projetant de réaliser et de poursuivre en 2020 diverses opérations d'investissement et de fonctionnement, telles que des travaux de voirie (solde voirie 2019 de l'aménagement rue hameau Buisson, ...), des travaux de voirie 2020 (Rues des Marères, de la Combe et Martenot et du Chemin de la Corvée), de l'aménagement des abords des rues de Serrigny et du Château, du solde des travaux de révision allégée n°1 et de la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, du renouvellement du logiciel pour la gestion de la bibliothèque et le matériel correspondant, des travaux de remise en état de murs de soutènement, des travaux dans les écoles primaire et maternelle, de la restauration du noyau central de la cloche n°3, de la mise en conformité du tableau électrique des commandes des cloches de l'Église, du remplacement de mobilier urbain, de la signalétique, du remplacement de divers poteaux incendie, de l'étude de la vidéo protection, de l'achat d'une bétonnière, de matériel électrique pour les ateliers, d'une benne agricole, du renouvellement du Kangoo par un véhicule électrique, des drapeaux...

Le Conseil Municipal, VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 2020 dont la balance récapitulative se présente de la façon suivante :

LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Budget principal	1 469 424	1 973 419
Budget annexe de la forêt	72 205	319 717
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	32 615	32 615
<i>Sous-total de la section de fonctionnement</i>	1 574 244	2 325 751
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Budget principal	808 540	808 540
Budget annexe de la forêt	89 145	89 145
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	15 076	15 076
<i>Sous-total de la section d'investissement</i>	912 761	912 761
	2 487 005	3 238 512
<i>Résultat global.....</i>		751 507

6) **Mur de soutènement, Rue des Vergennes**
(2020-027)

M. Gaston RAVAUT, 2^{ème} adjoint en charge de la voirie expose que dans la rue des Vergennes, un mur de soutènement est effondré, ce mur soutient la voirie communale.

La mitoyenneté (article 653 et suivants du Code civil) d'un mur implique des droits et des devoirs pour les parties concernées. La réparation, l'entretien et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement aux droits de chacun (article 655 du Code civil). Cela signifie que l'entretien et la réparation du mur mitoyen incombent à chaque propriétaire à proportion de son segment de mur (un mur peut être mitoyen sur une partie et pas en intégralité, tout dépend de la configuration des lieux).

M. le Maire propose à l'assemblée de financer une partie de ces travaux, à savoir 50 % des travaux jusqu'au niveau naturel du sol, le propriétaire prenant à sa charge les 50 % restant.

Un devis a été établi pour un montant TTC de 13 833.36 € ce qui représente la somme de 6 916.68 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** la prise en charge à hauteur de 50 % de ces travaux pour un montant de 6 916.68 €.

7) **Indemnités des élus sortants**
(2020-028)

Les élus du mandat précédent, à savoir Mmes Chantal GAUTHRAY, Agnès MARCHETTO et M. Vincent LUCOTTE ont bénéficié d'une indemnité complète pour le mois de mai 2020. En effet, les payes ont été remises au Trésor Public avant l'annonce gouvernementale déterminant la date de mise en place des nouveaux conseils.

Afin d'éviter de réclamer 8 jours d'indemnités (mise en place du nouveau conseil le 23 mai, ce qui représente les 8/30ème du mois de mai) M. le Maire propose de prendre une délibération pour valider le trop-perçu aux trois élus sortants, qui s'élève respectivement à 400 €, 130 €, 130 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à raison de 18 voix pour et 1 abstention (Mme Saadia CHAMALI) **ACCEPTTE** le paiement des indemnités aux élus sortants tels que présentés.

8) **Personnel communal : Prime exceptionnelle COVID 19**
(2020-029)

La commission « gestion du personnel » réunie le 10 juin dernier a travaillé sur l'instauration de la prime exceptionnelle COVID-19. Cette prime a pour objectif de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » pour les agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Bénéficiaires : Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps partiel, temps non complet et contractuels de droit public et de droit privé (emplois aidés), ainsi que les fonctionnaires accueillis via une mise à disposition, peuvent bénéficier de cette prime, si l'autorité territoriale le décide.

Le Maire détermine les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement de la prime exceptionnelle.

Le conseil municipal fixe par délibération les modalités d'attribution (définition des sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail) et le montant plafond dans la limite de 1000 € par agent.

La prime exceptionnelle n'est pas reconductible et doit être versée en 2020, en une seule fois ou en plusieurs fois.

L'agent doit avoir été particulièrement mobilisé pour assurer la continuité de l'activité de la collectivité. Cette mobilisation doit avoir conduit à un surcroît significatif de travail. Cette mobilisation peut avoir eu lieu en présentiel, en télétravail ou assimilé.

L'indemnité est exonérée des cotisations et contributions sociales : - CSG et CRDS - RAFP - Contributions Urssaf pour les agents CNRACL ou du régime général - Cotisations Urssaf pour les agents du régime général – Ircantec.

La commission retient des critères de modulation applicables comme le surcroît d'activité, le contact avec le public, la mobilisation pendant et à la sortie du confinement, la continuité des services, l'implication, l'exposition.

Un débat s'engage, des réponses sont apportées, M. RAVAUT précise qu'il n'est pas contre cette prime, mais pas pour les agents en télétravail. Mme CAGNA répond qu'elle a pu constater qu'un agent du secrétariat fournissait un gros travail justement placée en télétravail pour raison de santé. M. PODECHARD estime qu'il ne connaît pas assez les agents pour se positionner.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison 16 voix pour, 1 abstention (M. Pascal PODECHARD) et 2 voix contre (MM. RAVAUT et MINGUET-DESCHAMPS)

DECIDE :

- Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de LADOIX SERRIGNY qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.
- De fixer son montant maximum à 1 000 € par agent au maximum,

CHARGE le Maire d'accorder cette prime de manière individuelle, de fixer le montant individuel versé dans la limite du plafond susvisé et de déterminer les modalités de son versement comme suit :

- BISCH Dominique	500 €
- BORSATO J. Louis	500 €
- MASSON Alain	500 €
- BONNIN Vincent	300 €
- BOURGEOIS Nadine	1 000 € (proratisé temps de travail 829 €)
- BIGOT Nathalie	300 €
- REITER Isabelle	300 € (proratisé temps de travail 231 €)
- VAUDRE Annick	300 €
- CHENU Christine	600 €
- MASTOWSKI M. Elisabeth	1 000 €
- MATEOS Agnès	1 000 €

9) **Modification de la composition des commissions municipales et comités consultatifs**
(2020-030)

M. le Maire rappelle que conformément à l'Article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal, lors de sa séance du 2 juin dernier a constitué des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Il rappelle que ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

M. Thierry MESNIL ayant souhaité rejoindre les commissions Voirie, Forêts carrières vignobles rivières et Urbanisme, une modification devra être apportée à la composition de ces commissions.

M. le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'ils peuvent rejoindre d'autres commissions qui les intéresseraient.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** la modification des commissions Voirie, Forêts carrières vignobles rivières et Urbanisme.

10) **Convention Assistance technique Conseil Départemental 21**
(2020-031)

M. Gaston RAVAUT, Adjoint à la voirie, présente au conseil municipal le programme de la voirie 2020 dont une partie doit se dérouler à hauteur du n°49 de la rue de Serrigny.

Il convient de passer une convention qui aura pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la mise en place de dispositifs de préfiguration d'aménagement en traversée d'agglomération.

En effet, le dispositif correspond à la mise en place d'un test pour une écluse sur cette rue (RD 20a). Le principe a été validé par tous les services départementaux et par la commission voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer cette convention pour la mise en place d'une écluse sur la RD 20a (Rue de Serrigny).

Questions diverses

Devant le manque d'informations sur le nombre de délégués à désigner pour le Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune et dans l'attente de l'installation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, cette question est reportée à une séance ultérieure.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Locataires	Loyer
	Baux		
Néant			
	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
08/06/20	CAISSON RANGEMENT SONO SALLE PG	SMP CONCEPT	1 044,00 €
08/06/20	TRAVAUX PEINTURE ET AMENAGEMENT INTERIEUR ECOLE MATERNELLE	SMP CONCEPT	11 528,42 €
08/06/2020	RENOVATION BUREAU DIRECTRICE ECOLE PRIMAIRE	SMP CONCEPT	6 598,99 €
09/06/2020	CREATION DE CONDUITE EAUX USEES AVENUE DE CORTON (SUITE REPAR LOGEMENT COMMUNAL)	SGA BEAUNE	3 906,54 €
12/06/2020	DEPOSE ET REPOSE 6 RADIATEURS ECOLE MATERNELLE	MATEOS ROMAIN ET THIBAULT	1 617,79 €
18/06/20	HYGIAPHONES BIBLIOTHEQUE	DIJON DESSIN	435,60 €
Déclarations d'intention d'Aliéner			
		Noms des propriétaires sortants	
06/03/2020	12 A route de Beaune	SCI CHAZELLE	
26/03/52020	27 Route de Dijon Les Coquines	Jean HENRA	
27/04/2020	14 rue Saint Marcel	Victor DOS SANTOS FERREIRA FAUSTINO	
08/06/2020	5 Sentier du Moulin Mardasson	Jessica BON	
11/06/2020	Les Cras	Cts MARATRAY	
15/06/2020	22 rue de Serrigny	Jamel YFTENE	

Un point est fait sur le travail des commissions en cours et/ou à venir :

Commission voirie du 11 juin 2020 : M. RAVAUT expose qu'il a déjà réuni cette assemblée en présentant le fonctionnement d'une commission aux nouveaux élus.

Ensuite, la commission a travaillé sur divers sujets comme la réfection des trottoirs rue de Serrigny, rue du Château.

Il précise que c'est un projet qui avait déjà été vu au cours du mandat précédent, les travaux débiteront au niveau de la rue du Bief (en face l'usine Savoye) sur le trottoir Sud-Ouest pour se terminer au niveau de la rue de la Gouzotte, pour reprendre rue du Château sur les deux côtés cette fois-ci car aucun trottoir n'existe sur ce tronçon de rue. Le chantier s'achèvera au niveau de la rue de la Ferme côté Château et à la jonction du parking récemment créé côté de la ferme du château.

La commission a abordé un autre sujet : la création d'un rétrécissement, d'une chicane (écluse) sur la RD 20a plus connue localement comme rue de Serrigny et rue du Château. En effet, c'est un endroit à une section particulière avec trois carrefours sur 50 mètres de distance : la rue des Cras, la rue de Massenet, la rue de la Gouzotte plus un rétrécissement dû à des bâtisses proches de la route au n° 49.

Une campagne de comptage datant d'une dizaine d'années faisait état d'un trafic de 1100 véhicules/jour. Les distances de visibilité actuelles sont faibles c'est pour cette raison qu'actuellement un miroir a été installé au débouché de la rue des Cras.

La commission a terminé sur une demande de subvention (appel à projets voirie 2021), il serait proposé les trottoirs Nord/Est de l'avenue de Corton sur sa longueur, ceux de la rue de la Gouzotte qui n'est pas terminée jusqu'à la rue de l'Ouvrée, ceux du début de la rue de Chorey jusqu'à la « fausse rivière » et aussi la création d'une bordure piétonnière le long de la rue des Trois Noyers au Sud-Ouest depuis l'Avenue de la Plante de l'Orme jusqu'à la rue des Pièces.

M. RAVAUT prévoit d'organiser une commission forêts, vignobles, carrières, rivières avant le 10 / 07.

M. BEY demande des précisions sur le cheminement piétonnier qui mène aux activités de loisirs en zone des Lauchères, une réponse lui est apportée.

Commission « Bibliothèque » du 10 juin 2020 : Mme CAGNA informe les élus de la réouverture de la bibliothèque le 1^{er} juillet prochain et précise que depuis la séance de travail de la commission, le protocole sanitaire s'est allégé, en effet les livres rendus par les lecteurs doivent rester en « quarantaine » plus que trois jours au lieu de dix.

Commission « Urbanisme » du 17 juin 2020 : M. JACQUELIN fait part au conseil municipal du travail de la commission portant sur l'étude d'une construction d'un préau pour l'école primaire.

M. le Maire précise à l'assemblée qu'une visite, du patrimoine communal (bâtiments, voiries), sera prochainement organisée.

Commission « Vie scolaire » du 1^{er} juillet 2020 : Mme Aline KUTTER informe les élus de la date de cette prochaine commission.

M. le Maire demande à Mme DI MEGLIO si elle souhaite prendre la parole en tant que responsable de la commission « Vie associative et sportive », elle évoque le projet éventuel de la construction d'un abri pour les jeunes de la commune qui sera débattue dans une prochaine commission dont Mme DI MEGLIO a la charge.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour n'ayant pas connaissance des conditions sanitaires qui seront applicables le 13 juillet prochain, le feu d'artifice ne sera pas tiré le 13 juillet. Un débat s'engage sur cette annulation qui provoque un vote à main levée, seuls Mme GARREAU et MM. MESNIL et BEY sont contre cette suppression. Un dépôt de gerbe le jour du 14 juillet sera organisé en présence des membres du conseil municipal.

Monsieur Jacques SERRÉ est désigné par le conseil municipal « Correspondant Défense » pour la Commune.

M. le Maire rappelle qu'il conviendra de renouveler la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Il rappelle que cette liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants). Si certains élus sont intéressés par cette commission, il les invite à se faire connaître.

M. le Maire communique la date de la prochaine séance du conseil municipal qui se déroulera le mardi 7 juillet 2020 à 20 h.

M. Gaston RAVAUT intervient pour faire le point sur les travaux en cours. Les travaux de terrassement du 27 Avenue de Corton devraient débuter dès mercredi 24 juin (tabourets eaux usées), l'installation de trois poteaux incendie (Place du Souvenir, RD 974 en face de la pharmacie et aux Gouteaux), le balayage des rues est en cours, la réfection du tampon eaux usées sur le pont de la Lauve sur la RD 974 avec mise en place d'un alternat sur trois jours, à Buisson, le grenailage est terminé ainsi que la résine sur les passages surélevés, il ne reste plus que les bancs à installer avant l'inauguration.

La séance est levée à 21 h 50.

Vu par Nous, Jérôme FOL, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 26 juin 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

